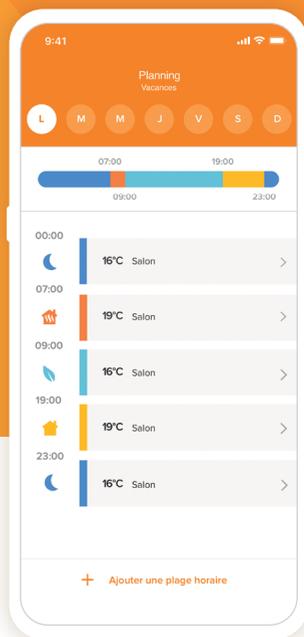


Combinez enfin confort et économies d'énergie !

30€ remboursés*

du 09/09 au 22/11/2020

Pour l'achat d'un Thermostat Intelligent ou d'un Starter Pack - Têtes Thermostatiques Intelligentes



*Offre limitée à 6000 coupons. Participation et conditions sur www.netatmopromo.com

 **Netatmo**
Votre maison plus intelligente,
tout simplement

Une marque de  **legrand**

Modalités de l'offre Netatmo : 30€ remboursés

Attention : L'offre est limitée aux 6000 premières participations (l'inscription en ligne faisant foi). Informez-vous du nombre de participations restantes en temps réel en vous rendant sur le site internet www.netatmopromo.com (compteur en ligne).

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Cette Offre est uniquement réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine et en Corse, hors personnel de la société Netatmo et des sociétés organisatrices.
- L'offre est limitée à un remboursement par foyer (même nom, prénom et/ou même adresse, et/ou même IBAN/BIC) sur toute la durée de l'opération.
- Les achats sur le site internet Amazon sont exclus de cette offre.

VALIDITÉ DE L'OFFRE

Cette offre est valable pour **les achats compris entre le 09/09/2020 et le 22/11/2020 inclus**.

Le montant de remboursement de 30€ est valable pour l'achat d'un des produits cités ci-dessous :

Thermostat Intelligent	30 €
Starter Pack - Têtes Thermostatiques Intelligentes	30 €

(Attention, vous ne pourrez bénéficier que d'un remboursement de 30€ maximum. L'achat des 2 produits n'est pas cumulable).

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas toutes les conditions de l'offre ou envoyé après le 02/12/2020 minuit (cachet de la Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme.

VOTRE DOSSIER DE REMBOURSEMENT

- Rendez-vous obligatoirement sur le site www.netatmopromo.com, en cliquant sur l'offre N°2407, muni de votre preuve d'achat et de vos coordonnées bancaires en vous connectant au plus tard le 02/12/2020 minuit.
- Remplissez le formulaire d'inscription comprenant vos coordonnées postales complètes, vos coordonnées bancaires (comprenant l'IBAN et le BIC).
- Télécharger un scan ou une photo de la facture d'achat, du ticket de caisse ou de la facture de prestation de services d'installation du produit, mentionnant la date d'achat, le prix du produit et la référence du produit.
- Dans le cas d'un achat en ligne, le bon de livraison.
- Le code-barres original à 13 chiffres préalablement **découpé** directement sur l'emballage du produit.
- Le numéro de série du produit composé de 7 caractères et commençant par la lettre g, le tout en minuscules.

Toute participation incomplète, erronée, illisible, ou non enregistrée sur le site internet : www.netatmopromo.com, fera l'objet d'un email indiquant les raisons du non-remboursement. Toute inscription à l'opération devra obligatoirement être effectuée via le site internet www.netatmopromo.com. Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

ENVOI DU DOSSIER DE REMBOURSEMENT (conservez-en une copie avant envoi)

Si vous ne souhaitez/pouvez pas télécharger votre preuve d'achat, vous pouvez renvoyer à votre charge votre récapitulatif de participation télécharge à l'issue de votre inscription sur le site, accompagné des pièces justificatives citées ci-dessus sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 02/12/2020 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

TAKE OFF N°2407 - ODR NETATMO RENTRÉE 2020

CS50454

13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

RÉCEPTION DU REMBOURSEMENT

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement de 30€, maximum par virement bancaire exclusivement, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception des dossiers et de leur validation conforme. Un e-mail de réception de la demande de remboursement vous sera envoyé. Pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération par e-mail à service.consommateur@take-off.fr en précisant le numéro de l'opération (2407) dans l'objet de votre e-mail.

INFORMATIONS DU CONSOMMATEUR ET DONNÉES PERSONNELLES

- Toute réclamation effectuée après le 31/12/2020 ne sera plus prise en compte.
- La société NETATMO, en leur qualité de responsable de traitement conjoints. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter la clôture de cette opération. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de NETATMO, vos données personnelles seront transmises à leur service marketing et pourront être conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter du dernier contact de votre part. Nous vous informons que dans ce cas, cela pourra donner lieu à la création d'un fichier client sur notre outil de gestion de la clientèle (CRM). Vous disposez notamment du droit de vous opposer à ce traitement, dans les conditions définies ci-après. Vos données personnelles sont exclusivement destinées à la société NETATMO et à l'agence Take Off dans le cadre de l'offre de remboursement et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf si vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de NETATMO. La société NETATMO traitera vos données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité des dites données.
- Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés et au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (RGPD), vous disposez, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition au traitement, d'un droit à la portabilité des données et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : dpo@take-off.fr en précisant le N°2407 dans l'objet de votre mail. Votre demande sera traitée dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans ce cas, vous serez informé de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Aucun paiement ne sera exigé pour l'exercice de vos droits sauf en cas de demande manifestement infondée ou excessive. Dans ce cas, les sociétés organisatrices se réservent également la possibilité de ne pas donner suite à votre demande. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande, nous vous rappelons que vous pouvez introduire un recours devant la Commission Informatique et Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/>